



Je participe au **FONCTIONNEMENT** de l'école **Sainte Philomène**

Il nous manque 20.000€
cette année !

Une école hors contrat
ne peut recevoir aucune subvention
de l'état et doit vivre de la générosité privée.

Bulletin à retourner à : **AFEPIV - Couaridouc - 35290 Saint Onen la Chapelle**

Faire un don, c'est nous permettre d'accueillir plus d'enfants.

❶ J'effectue un **virement mensuel** (+ *Simple pour vous + efficace pour nous*) de :

20 € 30 € 50 € Autres _____ € par mois.

(Titulaire du compte : AFEPIV- Banque: 30004 - Guichet: 02285 - N° compte: 000 100 105 85 - Clé RIB: 47)

❷ J'effectue un **don** ponctuel de :

30€ 75 € 150 € Autres _____ €

(chèque libellé à l'ordre de l'AFEPIV.)



❸ Je demande un **reçu fiscal**.

Les dons à l'association peuvent faire l'objet d'une déduction d'impôts de 66 % du montant des dons effectués dans la limite de 20 % du revenu imposable ou d'une déduction des résultats de l'entreprise dans la limite de 2,25 % du chiffre d'affaires.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Fax : _____ Courriel : _____

❹ Pour nous aider à faire connaître **l'Ecole Sainte Philomène**, vous pouvez inscrire ci-dessous les **coordonnées d'amis** ou d'entreprises à qui nous adresserons une documentation.



Je participe à la CONSTRUCTION de l'école Sainte Philomène

Les travaux de 5 classes et des sanitaires commenceront début septembre 2011.

**Il nous manque encore 20.000€
pour être assuré de les terminer
pour le 1er janvier 2012.**

Votre aide est indispensable !



Bulletin à retourner à : **AFEPIV - Couaridouc - 35290 Saint Onen la Chapelle**

❶ J'effectue un **virement mensuel** de :

30 € 50 € 100 € Autres _____ € par mois.

(Titulaire du compte : AFEPIV- Banque: 30004 - Guichet: 02285 - N° compte: 000 100 105 85 - Clé RIB: 47)

❷ J'effectue un **don** ponctuel de :

50€ 100 € 200 € Autres _____ €
(chèque libellé à l'ordre de l'AFEPIV.)

❸ Je demande un **reçu fiscal**.

Les dons à l'association peuvent faire l'objet d'une déduction d'impôts de 66 % du montant des dons effectués dans la limite de 20 % du revenu imposable ou d'une déduction des résultats de l'entreprise dans la limite de 2,25 % du chiffre d'affaires.

Ainsi un don de 500€ vous reviendra à 170€ et un don de 250€ vous reviendra à 85€

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Fax : _____ Courriel : _____